

CYCLOTOURISTES SAUMUROIS



DÉCLARATION D'UTILISATION D'UN VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)



NOM : Prénom :

N° de licence Licencié FFVélo aux CycloTouristes Saumurois

- Je déclare utiliser un vélo à assistance électrique (VAE) homologué conformément à l'article R.311-1- 6.11 du Code de la route (cf. ci-dessous).
- J'atteste sur l'honneur que le VAE que j'utilise pour les sorties des CycloTouristes Saumurois n'a subi aucune transformation ou adaptation pour augmenter la vitesse au-delà des dispositions réglementaire (débridage).
- Je suis conscient qu'en cas d'accident, s'il y a enquête, mon VAE pourra être expertisé pour vérifier sa conformité.
- Je m'engage à observer la vigilance nécessaire au respect de la vitesse des vélos non assistés.

Définitions

Article R311-1-6.10 -Cycle : véhicule ayant au moins deux roues et propulsé exclusivement par l'énergie musculaire des personnes se trouvant sur ce véhicule, notamment à l'aide de pédales ou de manivelles.

Article R 311-1- 6.11 - Cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.

Fait le : Signature